

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

2015 DAC 269 Convention de délégation de service public pour la mise en valeur et la numérisation des fonds photographiques et iconographiques de la Ville de Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1411-19 ;

Vu l'avis du comité technique de la direction des affaires culturelles, en date du 27 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mai 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la mise en valeur et la numérisation des fonds photographiques et iconographiques de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation d'une convention de délégation de service public pour la mise en valeur et la numérisation des fonds photographiques et iconographiques de la Ville de Paris.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à accomplir, sur la base du rapport joint à la présente délibération, tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO